

Meurtre de la mère d'Ibrahima : la famille accuse police et justice



Deux jours après le meurtre de la mère du petit Ibrahima, la famille de la jeune femme a accusé jeudi la police et la justice d'avoir ignoré plusieurs menaces de mort proférées contre la victime, tandis que le parquet de Créteil a défendu sa "réactivité" dans cette affaire.

Le ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, "a demandé une enquête au procureur général de Paris sur la prise en charge et le suivi des mesures qui avaient été ordonnées contre" l'homme qui a avoué ce crime, a annoncé la Chancellerie.

Mme Alliot-Marie présentera également la semaine prochaine au Parlement le dispositif de bracelet électronique mobile pour maris violents évoqué fin novembre par le gouvernement, a annoncé son porte-parole, Guillaume Didier.

Selon la famille de la jeune femme tuée à coups de couteau, la victime a tenté en vain d'alerter la police des menaces de mort de son ancien compagnon, dont elle était séparée depuis mai 2009 et avec qui elle avait eu un enfant, Ibrahima âgé de 18 mois.

Vidéo : La famille de la mère du petit Ibrahim accuse la justice

Voir la vidéo sur : <http://www.ladepeche.fr/pages/kewego/player.php?sig=iLyROoafvZb3>

La police "ne l'a pas assez écoutée (...) Elle se plaignait depuis plus de 6 mois, elle avait déposé de nombreuses mains courantes au commissariat", a dit Oliveira, soeur de la victime prénommée Tania, 26 ans, lors d'une conférence de presse.

La famille accuse également la police et la justice de ne pas avoir fait respecter les obligations judiciaires qui visaient le père d'Ibrahima.

"Il avait l'interdiction de résider dans le Val-de-Marne et pourtant tous les jours il venait devant chez mon père, où ma soeur s'était réfugiée, pour la menacer", a encore dit le frère de Tania.

Récusant toute "polémique" avec la famille, le procureur de Créteil Jean-Jacques Bosc a défendu le rôle de ses services. "Il y a eu une réactivité du parquet", a-t-il répondu devant la presse.

Jusqu'à décembre 2009, une dizaine de mains courantes ont bien été enregistrées au commissariat mais "il n'a pas été déposé de plainte" avant le 4 janvier, a affirmé le procureur, selon qui la justice n'est pas restée inerte.

Le 7 janvier, trois jours après cette plainte pour menaces de mort, le père d'Ibrahima, 28 ans, est placé en garde à vue. Libéré sous contrôle judiciaire, il se voit interdire tout contact avec la plaignante.

Le 9 février, ces menaces de mort par SMS et par lettre lui valent d'être condamné à Créteil à quatre mois de prison avec sursis. L'interdiction d'entrer en contact avec son ex-compagne lui est de nouveau notifiée.

"Cette interdiction a été respectée" et il "n'y a pas eu d'incident" jusqu'au jour du meurtre, a déclaré M. Bosc.

Aurait-il fallu placer le suspect en détention provisoire à l'issue de son interpellation ou de son jugement? "Ce n'est pas ce qui a été décidé (...) ce n'est pas ce qui était demandé par le parquet", a dit M. Bosc.

Le procureur a reconnu que le suspect vivait chez ses parents à Fontenay-sous-Bois en violation d'un contrôle judiciaire. Mais "ce point-là ne concerne pas l'affaire du meurtre" et est "antérieure" à la rencontre entre la victime et son ex-compagnon, a-t-il ajouté.

Mis en examen depuis 2006 dans une affaire de viols collectifs datant de 2001-2002, le père d'Ibrahima était soumis depuis 2007 à un contrôle judiciaire qui lui interdisait notamment de résider dans le Val-de-Marne. Le petit Ibrahima avait été retrouvé mercredi soir en bonne santé et son père interpellé après le déclenchement du plan Alerte Enlèvement.

Montpellier. Elle porte plainte pour violences : il la tue La mère de deux enfants abattue de deux coups de fusil par son compagnon violent, qui s'est ensuite suicidé.

Une jeune mère de trois enfants qui venait de déposer plainte pour violences conjugales a été tuée de deux coups de fusil dimanche soir. La veille, dans la nuit, cette infirmière de 41 ans qui vit avec ses trois enfants avait eu une violente dispute avec son compagnon, un employé de société de nettoyage de 44 ans rencontré au printemps dernier et qui avait rejoint son domicile à la fin de l'été. La jeune femme avait été insultée. Puis l'homme l'avait fait tomber à la renverse de sa chaise. En état d'ivresse, il avait fini par s'endormir ce qui avait permis à la jeune femme de s'enfuir de son propre domicile.

Dimanche, dans l'après-midi, elle était passée au commissariat de Montpellier pour raconter son histoire et ouvrir une procédure. « Elle avait déposé une plainte pour des injures et une violence physique indirecte la nuit précédente. **Tout cela ne présentait aucun caractère de gravité.** Lors de cette audition rien ne laissait présager de la suite qui serait donnée à son domicile. Et la plainte ne comporte pas non plus d'antécédents sérieux » estime le commissaire Benoît Desmartin, qui dirige la sécurité départementale.

Après le commissariat elle était rentrée à la maison dans le quartier de La Martelle où se trouvait son compagnon décrit comme « un homme bizarre » par une jeune fille du voisinage.

Elle ignorait qu'il était en possession d'un fusil de chasse. Une nouvelle très violente altercation a éclaté.

Les voisins de ce quartier populaire parlent de quarante-cinq minutes d'éclats de voix ponctués par trois détonations.

Vers 19 heures, les trois enfants de la jeune femme reviennent de la garde alternée chez leur père.

Ils poussent la porte pour découvrir les deux corps sans vie allongés l'un sur l'autre dans la pièce principale de ce logement.

Au sol, on retrouve la copie de la plainte et le fusil qui a servi à donner la mort par deux fois

Affaire Ibrahima : une histoire similaire

La semaine dernière, une affaire similaire à celle survenue à Montpellier avait défrayé la chronique à Créteil. Tania, la jeune mère du petit Ibrahima - qui avait été ensuite enlevé - avait été tuée par son compagnon, dont le comportement violent avait déjà été signalé aux autorités.

Deux jours après le meurtre, la famille de la jeune femme a accusé jeudi dernier la police et la justice d'avoir ignoré plusieurs menaces de mort proférées contre la victime, tandis que le parquet de Créteil défendait sa « réactivité » dans cette affaire. La ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, a par ailleurs ordonné une enquête sur le suivi des mesures de contrôle judiciaire dont était l'objet le père du petit Ibrahima, qui a avoué l'enlèvement de l'enfant et le meurtre de sa mère, retrouvée morte à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne).

Selon sa famille, la victime avait tenté en vain d'alerter la police des menaces de mort de son ancien compagnon, dont elle était séparée depuis mai 2009 et avec qui elle avait eu un enfant, Ibrahima, aujourd'hui âgé de 18 mois. La police « ne l'a pas assez écoutée [...] Elle se plaignait depuis plus de 6 mois, elle avait déposé de nombreuses mains courantes au commissariat », a dit Oliveira, la sœur de la victime prénommée Tania et âgée de 26 ans. La famille **accuse également la police et la justice de ne pas avoir fait respecter les obligations judiciaires qui visaient le père d'Ibrahima.** Si la victime avait été entendue, « peut-être qu'aujourd'hui elle serait encore en vie », a avancé une des avocates de la famille, Me Mechoucha Robin. La ministre de la Justice, Michèle Alliot-Marie, devrait présenter cette semaine au Parlement le dispositif - déjà expérimenté en Espagne - de bracelet électronique mobile pour maris violents, alors qu'une proposition de loi sur le sujet a été déposée conjointement par la droite et la gauche à l'Assemblée nationale.